

crédits pour les magistrats (Magistrats à la charge de la métropole) [8 novembre 1952] (p. 4930); — du projet de loi relatif au développement des dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires en 1953; DÉFENSE NATIONALE : *Discussion générale (Ses observations sur le réarmement de l'Allemagne)* [26 janvier 1953] (p. 369); — du projet de loi relatif aux dépenses des Ministères (Exercice 1954); AFFAIRES ÉCONOMIQUES, amendé par le Conseil de la République : *Discussion générale (Aide aux producteurs de textiles dans les territoires d'outre-mer)* [30 décembre 1953] (p. 7044, 7045); ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE, amendé par le Conseil de la République : *Ses explications de vote sur l'ensemble (Sort des anciens combattants des territoires d'outre-mer)* (p. 7057, 7058); — du projet de loi relatif à la réforme fiscale; Art. 18 : *Amen- dement de M. Charpentier (Fiscalité portant sur les engrais; extension du bénéfice de la réforme fiscale aux territoires d'outre-mer)* [26 mars 1954] (p. 1368); — d'une proposition de loi relative à l'organisation municipale dans les territoires d'outre-mer; Art. 1^{er} : *Son sous- amendement (Création de communes de plein exercice au Cameroun; collège unique)* [8 juillet 1954] (p. 3361, 3362); Art. 3 : *Amen- dement de M. Apithy (Localités à promouvoir en communes de plein exercice)* [7 août 1954] (p. 3994); *Son amendement (Erection de Douala, Yaoundé, N'Kongsamba en communes de plein exercice)* (p. 3999); Art. 3 : *Son amendement (Communes de plein exercice à créer au Cameroun)* [12 août 1954] (p. 4110). = S'excuse de son absence [12 mai 1953] (p. 2638). = Obtient un congé [12 mai 1953] (p. 2638).

DOUTRELLOT (M. Pierre), Député de la Somme (S.).

Son élection est validée [6 juillet 1951] (p. 5902). = Est nommé membre de la Commission de l'éducation nationale [17 juillet 1951] (F. n° 5), [20 janvier 1953] (F. n° 216), [19 janvier 1954] (F. n° 341), [18 janvier 1955] (F. n° 482).

Dépôts :

Le 18 septembre 1951, une proposition de loi tendant à accorder aux étudiants une allocation

d'attente à partir du 1^{er} octobre 1951, n° 1120. — Le 19 février 1952, un rapport au nom de la Commission de l'éducation nationale sur la proposition de résolution de M. Triboulet et plusieurs de ses collègues (n° 2461) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que les étudiants de l'Université de Paris et des grandes écoles puissent bénéficier, à partir du 1^{er} mars 1952, d'une réduction de 50 0/0 sur les transports de la région parisienne, n° 2713. — Le 29 février 1952, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à créer, dans un délai maximum de cinq ans, 2.000 postes de professeurs agrégés et de professeurs certifiés, n° 2855. — Le 13 novembre 1952, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence de 50 millions aux victimes de l'incendie de l'usine de tissage de Moislains (Somme), n° 4732. — Le 30 juillet 1954, un avis au nom de la Commission de l'éducation nationale sur : I. le projet de loi (n° 7430) modifiant l'article 23 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée; II. les propositions de loi : 1° de M. Frédéric-Dupont (n° 7385) tendant à reculer l'âge limite fixé pour le sursis d'incorporation en ce qui concerne les étudiants des facultés et les élèves des grandes écoles; 2° de M. Billat et plusieurs de ses collègues (n° 8354) tendant à étendre aux étudiants des écoles nationales d'ingénieurs et établissements assimilés, le bénéfice des dispositions relatives au sursis d'appel sous les drapeaux, actuellement applicables aux étudiants en médecine, en pharmacie, en chirurgie dentaire et aux élèves vétérinaires, n° 9032. — Le 27 août 1954, un avis supplémentaire au nom de la Commission de l'éducation nationale sur : I. le projet de loi (n° 7430) modifiant l'article 23 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée; II. les propositions de loi : 1° de M. Frédéric-Dupont (n° 7385) tendant à reculer l'âge limite fixé pour le sursis d'incorporation en ce qui concerne les étudiants des facultés et les élèves des grandes écoles; 2° de M. Billat et plusieurs de ses collègues (n° 8354) tendant à étendre aux étudiants des écoles nationales d'ingénieurs et établissements assimilés, le bénéfice des dispositions relatives au sursis d'appel sous les drapeaux, actuellement applicables aux étudiants en médecine, en pharmacie, en chirurgie dentaire et aux élèves vétérinaires, n° 9228. — Le

22 mars 1955, un avis au nom de la Commission de l'éducation nationale sur la proposition de loi (n° 2550) de MM. Frugier, Couinaud et Puy tendant à permettre aux étudiants en médecine externes des hôpitaux et préparant l'internat des hôpitaux d'une ville de faculté de bénéficier d'un sursis d'études jusqu'à l'âge de 30 ans, n° 10477. — Le 18 mai 1955, une proposition de loi tendant à accorder une permission exceptionnelle d'un mois aux militaires titulaires du diplôme de moniteur de colonies de vacances, n° 10773. — Le 21 juin 1955, une proposition de loi tendant à fixer la rémunération des chercheurs du Centre national de la recherche scientifique, n° 10939.

Interventions :

Prend part à la discussion : du projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (ÉDUCATION NATIONALE, Subventions à l'enseignement libre); Art. 1^{er} : *Son amendement tendant à exiger des professeurs du second degré une licence d'enseignement* [3 septembre 1951] (p. 6815, 6816); — d'une proposition de loi instituant un COMPTE SPÉCIAL DU TRÉSOR (Allocations aux parents d'élèves) : *Oppose la question préalable* [5 septembre 1951] (p. 6903 et suiv.). — Dépose une demande d'interpellations sur les difficultés croissantes qu'impose aux étudiants la hausse des prix [8 novembre 1951] (p. 7720). — Prend part à la discussion : du projet de loi relatif au développement des crédits de fonctionnement des services civils en 1952; ÉDUCATION NATIONALE, Chap. 11-20 : *Amendement de M. Deixonne tendant à réduire de 1.000 francs les crédits pour indemnités aux professeurs de l'enseignement secondaire (indemnité aux docteurs de l'Etat)* [19 décembre 1951] (p. 9369); Chap. 32-40 : *Son amendement tendant à réduire de 1.000 francs les crédits pour le fonctionnement des centres d'apprentissage (Indigence des crédits)* (p. 9427); *le retire* (p. 9429); Chap. 40-30 : *Sa demande de disjonction du chapitre relatif aux exonérations de droits pour les étudiants (Bourses aux étudiants)* (p. 9441); Chap. 40-40 : *Son amendement tendant à réduire de 1.000 francs les crédits pour les œuvres sociales en faveur des étudiants (Union nationale des étudiants)* (p. 9443); *le retire* (p. 9444). — d'une proposition de résolution relative à une réduction sur les transports de la région parisienne en faveur des

étudiants : en qualité de *Rapporteur* [21 mars 1952] (p. 1401 et suiv.); *Son amendement relatif aux étudiants en médecine et pharmacie* (p. 1431); *le retire* (ibid.); — du projet de LOI DE FINANCES pour l'exercice 1952 : *Discussion générale (Ses observations sur les économies sur les investissements scolaires)* [2 avril 1952] (p. 1744, 1745). — Dépose une demande d'interpellation sur les difficultés qu'impose aux étudiants le cours élevé des prix [9 octobre 1952] (p. 4154). — Prend part à la discussion : du projet de loi relatif au développement des dépenses de fonctionnement des services civils en 1953; ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, Etat A, Chap. 36-44 : *Son amendement tendant à réduire de 1.000 fr. les crédits pour les centres d'apprentissage (Enseignement ménager)* [7 novembre 1952] (p. 4848); ÉDUCATION NATIONALE, Chap. 31-21 : *Son rappel au règlement (Temps de parole restant)* (p. 4877); Chap. 43-91 : *Son amendement tendant à réduire de 1.000 francs les crédits pour les bourses nationales (Bourses à l'enseignement libre)* [8 novembre 1952] (p. 4975); Art. 6 : *Son amendement tendant à supprimer l'article octroyant des bourses aux élèves de l'enseignement privé (Présalaire aux étudiants)* (p. 4993); — du projet de loi relatif aux COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR; Art. 32 : *Son amendement tendant à affecter les crédits de l'allocation scolaire aux étudiants de l'enseignement public* [15 décembre 1952] (p. 6444); *Amendement de M. Chassaing tendant à prélever sur le compte spécial les frais de gestion des caisses départementales* [19 décembre 1952] (p. 6610); — du projet de loi relatif aux dépenses de fonctionnement des services civils en 1953, amendé par le Conseil de la République; ÉDUCATION NATIONALE : *Ses explications de vote sur l'ensemble* [30 janvier 1953] (p. 713, 714). — Dépose une demande d'interpellation : sur l'interdiction de la manifestation laïque organisée à Lyon le 22 mars 1953 [27 mars 1953] (p. 2468); — sur le comportement du service d'ordre mis en place à l'occasion du rassemblement universitaire du 15 décembre 1953 [29 décembre 1953] (p. 6950); la développe : *La brutale répression au Carrefour Saint-Michel de la manifestation estudiantine, les blessures de M. Mousseron, Président de l'Union des étudiants, la misère des étudiants et l'insuffisance de leurs bourses* [30 décembre 1953] (p. 7014 et suiv., 7024); *Son ordre du*

jour blâmant les procédés de la police (p. 7025); le retire (p. 7028). — Prend part à la discussion : du projet de loi relatif aux dépenses des ministères pour l'exercice 1954, DÉFENSE NATIONALE ET FORCES ARMÉES, SECTION GUERRE, Etat A, Chap. 32-92 : *Son amendement (Aménagements à prévoir à la préparation militaire obligatoire), le retire* [19 mars 1954] (p. 1080); ÉDUCATION NATIONALE : *Oppose la question préalable (Angoisse inspirée par la rentrée d'octobre prochain, crédits nouveaux pour les bourses, revalorisation de la fonction enseignante)* [30 mars 1954] (p. 1504, 1505); *Discussion générale : Circulaire relative au nombre de postes d'enseignants dans les écoles maternelles* (p. 1514); *Demande de disjonction de M. Viatte relative aux chapitres concernant les traitements du personnel* [31 mars 1954] (p. 1541); Chap. 43-41 : *Sa demande de disjonction (Bourses des étudiants, présalaire des étudiants)* [1^{er} avril 1954] (p. 1604, 1605); Etat A, Chap. 43-93 : *Bourses de voyage (Sa demande de réserver le chapitre)* (p. 1622); Etat B, Chap. 56-10 : *Insuffisance des constructions de l'enseignement supérieur, équipement de la Faculté de médecine* (p. 1634); Chap. 66-12, 66-15 : *Subventions aux universités et établissements d'enseignement supérieur; Ses demandes de disjonction* (p. 1637); *les retire* (ibid.); *Ses explications de vote (Rentrée d'octobre, reclassement des enseignants)* (p. 1723); — d'un projet de loi relatif aux œuvres en faveur des étudiants : *Discussion générale : Statut des œuvres, étudiants boursiers de la Faculté de Lille* [6 avril 1954] (p. 1808, 1809); Art. 1^{er} : *Son amendement (Appellation du « Centre national des œuvres scolaires et universitaires »)* (p. 1810); Art. 2 : *Son amendement (Appellation des centres régionaux)* (p. 1810); *Son amendement (Attributions du Centre national des œuvres universitaires et scolaires)* (p. 1811); *Son amendement (Nouveau classement des alinéas de l'article)* (p. 1811); Art. 3 : *Ses amendements (La direction du C.N.O.U.S.)* (p. 1812, 1814); *Son amendement (Maniement des fonds du C.N.O.U.S.)* (p. 1814); Art. 4 : *Son amendement (Attributions du conseil d'administration)* [25 mai 1954] (p. 2692); Art. 6 : *Son amendement (Direction des services du centre régional)* (p. 2693); *Son amendement (Désignation des trois représentants d'étudiants par l'association corporative la plus représentative)* (p. 2693); *Ses amendements relatifs à la composition du*

conseil d'administration (p. 2693, 2694); Art. 8 : *Son amendement (Conditions d'application de la présente loi)* (p. 2694); Art. 3 : *Son amendement (Composition du centre national des œuvres universitaires)* [10 juin 1954] (p. 2894, 2895); Art. 6 : *Ses amendements (Représentation des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux, leur désignation par l'association corporative la plus représentative)* (p. 2896, 2897); *Ses explications de vote* (p. 2898); — du projet de loi relatif aux dépenses du MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE pour 1955, Etat A, Chap. 31-21 : *Lycées et collèges (Durée de la carrière des professeurs)* [12 décembre 1954] (p. 6203); Chap. 36-11 : *Entretien et renouvellement du matériel des Universités et observatoires* [13 décembre 1954] (p. 6228); Chap. 43-11 : *Enseignement supérieur, Bourses* [14 décembre 1954] (p. 6319); — du projet de loi relatif aux dépenses du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME pour 1955, Etat B, Chap. 53-30 : *Son amendement indicatif (Achèvement du canal du Nord)* [14 décembre 1954] (p. 6344). — Prend part : à la discussion du projet de loi relatif aux COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR, Art. 24 quater : *Son amendement (Etablissements « scolaires » et garderies)* [28 janvier 1955] (p. 437); *Son amendement (Les moins de six ans)* (p. 437); *Son amendement (Fréquentation régulière)* (p. 438); — au débat sur l'investiture du Président du Conseil désigné (M. Pineau) : *Ses explications de vote (Problème scolaire; Composition de l'équipe ministérielle)* [18 février 1955] (p. 831); — à la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux œuvres sociales en faveur des étudiants [3 mars 1955] (p. 1036); Art. 3 : *Son amendement (Centre national, le directeur)* (p. 1036, 1037); Art. 4 : *Son amendement (« politique » des centres des œuvres universitaires)* (p. 1038); *Son amendement (Attributions du conseil d'administration; Reconnaissance du titre d'étudiant)* (p. 1039); Art. 6 : *Son amendement (Pouvoirs du recteur)* (p. 1041); *Son amendement (L'association corporative la plus représentative)* (p. 1042, 1043); *le retire* (p. 1043). — Dépose une demande d'interpellation sur la politique du Gouvernement en matière d'éducation nationale [4 mars 1955] (p. 1078). — Prend part à la discussion du projet de loi relatif au 2^e plan de modernisation et d'équipement, Art. 1^{er} : *Amendement de M. Perrin*

(*Achèvement du canal du Nord*) [25 mai 1955] (p. 3035).

DRAVENY (M. Lucien), *Député de la Marne* (S.).

Son élection est validée [6 juillet 1951] (p. 5904). = Est nommé : membre de la Commission des pensions [17 juillet 1951] (F. n° 5), [20 janvier 1953] (F. n° 216), [19 janvier 1954] (F. n° 341), [18 janvier 1955] (F. n° 482); membre de la Commission de comptabilité [17 juillet 1951] (F. n° 5), [19 janvier 1954] (F. n° 341), [18 janvier 1955] (F. n° 482); membre suppléant de la Commission des immunités parlementaires [27 mai 1952] (F. n° 138).

Dépôts :

Le 4 décembre 1951, une proposition de loi tendant à compléter la loi du 26 juillet 1925 sur les chambres de métiers par l'établissement en faveur du personnel de ces organismes d'un statut obligatoire, n° 1812. — Le 4 décembre 1951, une proposition de loi tendant à compléter l'article 184 du Code général des impôts relatif au régime fiscal des artisans, n° 1813. — Le 3 avril 1952, un rapport au nom de la Commission des pensions sur les propositions de résolution : 1° de M. Darou et plusieurs de ses collègues (n° 2074) tendant à inviter le Gouvernement à procéder en 1952 à un recensement de toutes les catégories d'anciens combattants et victimes de la guerre; 2° de M. Tourné et plusieurs de ses collègues (n° 2166) tendant à inviter le Gouvernement à recenser, avec le concours des associations d'anciens combattants, le nombre exact des parties prenantes du budget des anciens combattants et victimes de la guerre, et à réserver les sommes de ce budget non utilisées en fin d'année, à l'amélioration du sort de tous les anciens combattants et victimes de guerre, n° 3241. — Le 8 avril 1952, un rapport au nom de la Commission des pensions sur la proposition de résolution (n° 2161) de M. Dagain et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à appliquer à l'ensemble du territoire la loi du 12 juillet 1941 relative au paiement des pensions de l'Etat par mandat-carte postal ou par virement de compte, n° 3242. — Le 5 février 1953, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouverne-

ment à porter le montant du secours versé aux compagnes des militaires, marins, civils français ou étrangers morts pour la France, décédés en déportation ou des suites de leur captivité au même taux que celui de la pension allouée aux veuves de guerre, n° 5499. — Le 3 mars 1953, une proposition de loi tendant à maintenir les dispositions actuelles du statut « Champagne » relatives à l'assainissement qualitatif, n° 5736. — Le 27 mars 1953, une proposition de loi tendant à modifier et à compléter l'article 50 du Code du vin relatif au régime des sociétés, n° 6064. — Le 18 juin 1953, une proposition de loi tendant à modifier l'article 183 du Code général des impôts en faveur des artisans du taxi, n° 6334. — Le 16 mars 1954, un rapport au nom de la Commission des pensions sur la proposition de résolution (n° 5499) de M. Draveny et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à porter le montant du secours versé aux compagnes des militaires, marins, civils français ou étrangers morts pour la France, décédés en déportation ou des suites de leur captivité au même taux que celui de la pension allouée aux veuves de guerre, n° 8051. — Le 9 juin 1954, un rapport supplémentaire au nom de la Commission des pensions sur la proposition de résolution (n° 5499) de M. Draveny et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à porter le montant du secours versé aux compagnes des militaires, marins civils français ou étrangers morts pour la France, décédés en déportation ou des suites de leur captivité au même taux que celui de la pension allouée aux veuves de guerre, n° 8609. — Le 21 janvier 1955, un rapport au nom de la Commission des pensions sur l'avis (n° 9634) donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi (in-8° n° 1496) adoptée par l'Assemblée Nationale tendant à allouer aux compagnes des militaires, marins ou civils morts pour la France, un secours annuel égal à la pension de veuve de guerre, n° 9944. — Le 8 juillet 1955, un rapport au nom de la Commission des pensions sur les propositions de loi : 1° de Mme Francine Lefebvre et plusieurs de ses collègues (n° 10291) tendant à modifier l'article 4 de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire, afin de permettre une application effective de ce statut, et à étendre aux réfractaires susceptibles de bénéficier d'une pension l'application des textes relatifs à la